

LA NUMÉRISATION AU CENTRE DE LA STRATÉGIE DU CAPITAL

Société 4.0, Révolution numérique, deuxième, troisième, voire quatrième révolution industrielle... les vocables ne manquent pas, dès qu'il s'agit pour les médias porteurs de la pensée dominante de nommer la numérisation progressive d'une partie, au moins, de l'économie. Cette débauche sémantique est suspecte. S'agit-il seulement de l'introduction ou de l'extension de l'usage de nouveaux moyens technologiques dans la sphère économique, ou bien de préparer l'opinion à l'idée que ces transformations ne pourraient se faire sans une remise en cause complète des droits sociaux acquis par les salarié-e-s ?

Aux tableaux édifiants évoquant un futur lumineux se mêlent les plus sombres prophéties sur l'avenir de l'emploi. Dans les deux cas, les conclusions sont les mêmes : dans sa forme actuelle, le rapport salarial est mort... Quand ce n'est pas l'emploi.

La technologie n'est pourtant pas le moteur de l'Histoire. Au premier siècle Héron d'Alexandrie mit au point un moteur à vapeur et en 1589 William Lee fit fonctionner un métier à tisser mécanique. Il fallut près de deux siècles pour que ces inventions deviennent les deux piliers de la Révolution industrielle/Les innovations technologiques ne sont pas ipso facto des innovations économiques, par contre elles peuvent devenir des composantes de la stratégie des classes dirigeantes.

Nous ne savons pas quelle ampleur prendra la diffusion de la numérisation dans l'appareil économique. La question n'est pas de faire de la prospective mais de tenter de comprendre comment la classe dirigeante va la transformer en une arme stratégique. De ce point de vue trois aspects sont à prendre en considération :

- La numérisation est un enjeu économique. Elle offre de nouveaux moyens pour poursuivre l'accumulation du capital.
- La numérisation est un enjeu idéologique. Au même titre que l'invocation de la compétitivité, elle alimente le discours néolibéral dans l'opération de légitimation des politiques de « réformes structurelles » que veut imposer le patronat.
- La numérisation est un enjeu social. Elle fournit un outil pour mener à bien une opération de réorganisation du système productif où l'exploitation du travail se ferait sans salariat.

La numérisation enjeu économique : numérisation et accumulation du capital

Quelles potentialités la numérisation offre-t-elle au patronat ?

Cinq domaines peuvent être privilégiés :

- L'extension de la robotisation des systèmes productifs. C'est une constante de l'accumulation capitaliste de remplacer le travail humain par du capital. De ce point de vue, la numérisation ne manque pas d'avantages. Robots et algorithmes ne se fatiguent jamais à répéter les mêmes opérations, ils n'ont ni besoin, ni désir ni fantasme. Et, sauf chez Asimov ou Kubrick, ils ne se révoltent pas. Le patronat peut en user 24 heures sur 24. Si le retour sur investissement est garanti, il ne s'en privera pas. D'autant moins que la machine ne se contente pas de réaliser des opérations répétitives, mais qu'elle peut assurer aussi les tâches de pilotage et de contrôle des chaînes de production.
- L'exploitation des algorithmes pour effectuer des travaux intellectuels de traitement et d'analyse d'un très grand nombre de données.
- Le développement des plateformes numériques faisant appel à des prestations de services non salariés pour répondre dans l'instant à une demande (exemple : Uber).
- L'exploitation commerciale des données fournies gratuitement et spontanément par les internautes lors de leurs visites sur la Toile.

- Le transfert vers les internautes de tâches auparavant assurées par des salariés rémunérés (exemples : banques ou agences de voyages).

De cette généralisation de la numération, le patronat entend tirer plusieurs avantages :

- Une augmentation de la productivité grâce à l'automatisation d'une part des tâches humaines (même si les statistiques ne semblent pas faire actuellement la preuve de l'efficacité de ce dispositif).
- Une réduction du nombre d'emplois et donc de la masse salariale en reportant sur l'utilisateur cette partie du travail autrefois assurée par des salariés.
- Le développement de la polyvalence et de la flexibilité des personnels. La numérisation permettant de découper les activités en micro-tâches, les salarié-e-s pourront être amené-e-s à assurer aussi les opérations de contrôle, de maintenance et d'entretien que les machines ne peuvent pas, elles-mêmes, effectuer.
- La modification de la structure des rémunérations par une diminution importante de la part des salarié-e-s moyennement qualifié-e-s (aujourd'hui, les banques ne recrutent plus leurs employé-e-s à bac + 2 mais à bac + 5 en nombre plus limité). Les tâches moyennement rémunérées disparaissant progressivement, le salaire médian pourrait baisser et la part des emplois à bas salaires augmenter, une partie de la main d'œuvre se déplaçant vers des emplois de service (ou de domesticité) à faibles salaires. La progression de la capacité des ordinateurs à réaliser des opérations de plus en plus complexes pourrait, de la même façon, menacer certains emplois à salaires élevés.
- Le renforcement de la surveillance des salarié-e-s. L'intégration numérique des lignes de production et la multiplication des capteurs permettrait d'évaluer en temps réel les performances de chaque opérateur.
- La diminution du coût de mutation des systèmes productifs en facilitant la réactivité d'entreprises profitant pleinement des modifications de la demande rendues possibles grâce aux techniques de manipulation qu'offrent le marketing et l'obsolescence programmée des biens et services.

La numérisation enjeu idéologique : la flexibilité pour tou-t-es

La numérisation est d'abord une arme dans la bataille idéologique. Les think-tanks qui se consacrent à la promotion des projets de la classe dirigeante (Institut de l'entreprise, Institut Montaigne, Terra Nova, IFRAP, la Fabrique de l'industrie...) en usent pour appeler à une remise en cause radicale des règles actuelles de Droit du Travail. Généreusement relayé par les médias, leur discours dénonce les obstacles institutionnels qui empêchent la réalisation de l'« optimum économique ». La « transition numérique » exige des entreprises une totale réactivité de l'offre pour répondre aux variations de la

demande, ce que ne permettent pas les rigidités inhérentes au Code du Travail. Trois « réformes structurelles » s'imposeraient :

- La création d'un « Contrat de Travail unique ». Dans l'univers fantasmé de « concurrence pure et parfaite », l'entreprise doit être « agile ». CDD et CDI ne seraient donc plus adaptés. Le « Contrat unique » devra les remplacer. Ce contrat, sans date de fin déterminée à l'avance, pourra être rompu à tout moment grâce à des règles de licenciement considérablement allégées. L'abandon de l'obligation de « cause réelle et sérieuse de licenciement » autorise alors l'entreprise à se débarrasser d'un-e salarié-e en invoquant tout simplement un retournement de conjoncture ou bien une « mutation technologique ».
- L'abandon de la notion de durée légale du travail. Le temps de travail doit être flexible. Impératif de réactivité oblige, il sera déterminé par la nature et l'importance de la tâche à accomplir. La seule contrainte imposée aux entreprises sera le respect, comme au Royaume-Uni, d'une limite de la durée hebdomadaire du travail (48 heures dans le cas britannique). Ce qui les dispense totalement de payer des heures supplémentaires.
- La flexibilisation des rémunérations. Négocié au cas par cas dans le cadre d'un contrat de travail individualisé, le salaire pourra échapper aux obligations fixées par les conventions collectives. Le SMIC devenu obsolète sera remplacé par un salaire minimum ajusté sur les seules variations de prix et sans aucune référence aux gains de productivité... qui pourront être alors accaparés par le Capital. Comme dans le cas des « corridors allemands », l'« agilité » des entreprises sera associée à une flexibilité du temps et des rémunérations. Le cas échéant, celle-ci se traduira, en période de ralentissement, par un allongement de la durée du travail sans compensation salariale.

La numérisation enjeu social : l'exploitation sans le salariat

Grâce aux potentialités de la numérisation, l'avenir serait aux « free-lancers », ces travailleurs de l'« économie à la demande » pouvant cumuler en même temps plusieurs emplois salariés ou indépendants. Car, au centre du projet social néolibéral, se trouve l'emploi à la carte où chacun vient chercher son propre « mode d'activité » sur un marché général où le travail n'est plus qu'une marchandise quelconque. Soit il fournit un service rémunéré en « mode projet » (c'est-à-dire pour un temps déterminé et sans renouvellement obligatoire), soit il vend ses services en tant qu'auto-entrepreneur. Dans les deux cas, le contrat de travail est remplacé par un contrat de type commercial sans autre contrepartie pour l'entreprise que le versement d'une rémunération à ces « producteurs » hybrides pour l'achat de leur prestation. La relation de travail n'étant plus établie au travers du salariat, l'entreprise est alors exonérée des obligations que pourrait lui imposer un contrat de travail. Comme l'écrit l'OCDE (mai 2016) : « les travailleurs ont davantage la possibilité de

profiter de la souplesse et des avantages offerts par le travail indépendant et de compléter leur revenu en exerçant un autre emploi ». En perdant au passage les protections garanties par le Code du Travail et les conventions collectives, une grande partie des prestations sociales tout en étant privé des possibilités d'avancement professionnel, du droit à la formation ou même de l'accès au crédit. Ce renforcement des relations contractuelles aboutit à une remise en cause du fondement sur lequel reposent les droits. Ils ne seraient plus attachés au contrat de travail mais à la personne, le portage salarial ne représentant qu'une première étape dans cette direction. En individualisant ainsi la relation de travail, en la transformant en un simple rapport marchand, la classe dirigeante fait d'une pierre deux coups. Elle organise une concurrence générale entre les « producteurs » et les prive en grande partie de toute possibilité de défense collective. Elle étend la précarité à l'ensemble de celles et de ceux qui doivent vivre de leur travail. On comprend alors pourquoi, au rebours de ce que l'on attendrait d'eux, certains tenants du néolibéralisme défendent le principe d'un revenu universel. Dans un univers de petits boulots, d'emplois éphémères, de stages, de services de voisinage, le revenu universel deviendrait alors un outil pour garantir un semblant de cohésion sociale.

Aujourd'hui, la numérisation produit ses premiers effets. Elle légitime et prépare restructurations et licenciements. Une étude de septembre 2013 réalisée par deux universitaires d'Oxford prophétise une disparition prochaine de 47% des emplois états-uniens. En utilisant la même méthodologie, le Roland Berger Institute annonce des chiffres comparables pour l'Europe (50%), 42% en France et même 59% pour le Portugal.. Nous n'avons pas ici les moyens de discuter de la pertinence des hypothèses et de la rigueur du modèle mathématique qui permettent d'aboutir à cette conclusion. Mais un fait est là, la publicité donnée à ces études joue comme un moyen d'imposer l'idée que des sacrifices sont inéluctables et que l'emploi à vie, le salaire garanti, les droits à la protection sociale doivent être remis en cause. D'ores et déjà les effets de la mise en place de la numérisation se font sentir. Les rythmes de travail se sont accélérés comme c'est le cas dans les entrepôts d'Amazon. Nombre de travailleurs et travailleuses à qui l'on ne demande plus d'avoir un métier mais des compétences (aptitude au changement, « savoir-être »...) qui leur sont apprises dans des « learning factories » à l'intérieur des entreprises où l'enseignement se fait à des fins pratiques et dans une perspective à court terme...

La numérisation peut-elle être autre chose ? Dans le cadre des rapports de production capitalistes, certainement pas. Dans un autre projet social, tout reste à imaginer.